

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 08 Novembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Jean-Claude BOUROUH, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et membres suppléants** Chantal MENIGOT

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Robert NATALE Pierre OSER, Cédric PERRIN, Emmanuelle PY, Frédéric ROUSSE, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Martine BENJAMAA à Jacques ALEXANDRE, Josette BESSE à Marie-Lise LHOMET, Anissa BRIKH à Denis BANDELIER, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Robert NATALE à Monique DINET, Pierre OSER à Emmanuelle MARLIN, Cédric PERRIN à Christian RAYOT, Emmanuelle PY à Jean-Jacques DUPREZ, Jean-Claude TOURNIER à Bernard LIAIS.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 24 octobre	Le 24 octobre	En exercice	41
		Présents	24
		Votants	34

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Bernard VIATTE est désigné.

2018-08-21 Zone d'activités du Technoparc – Vente de foncier *Rapporteur : Christian RAYOT*

Vu la délibération n° 2015-07-04 du 08 octobre 2015 relative à la vente de terrain sur la zone d'activités du Technoparc à Delle,

La Communauté de Communes du Sud Territoire autorise la Société d'Équipement du Territoire de Belfort (SODEB) concessionnaire d'aménagement de la ZAC du Technoparc à vendre à la SCI LA QUEUE AU LOUP (société immobilière) les parcelles suivantes : section BO n° 97 (39 a 49 ca), n° 70 (0 a 51 ca) et 98 (20 ares) soit un total de 60 ares pour les trois parcelles sur la ZAC du Technoparc à Delle.

Cette cession s'effectue dans le cadre de la construction d'un ensemble immobilier d'environ 1 000 m² à usage industriel. Le prix de cession est maintenu à 21,52 € HT/ m² conformément à la délibération visée ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider le prix de cession des parcelles situées à Delle, section BO n° 97, 70 et 98 à 21,52 € HT/ m².**
- **d'autoriser le Président à négocier et à signer tout document relatif à cette prise de décision.**

Annexe : Plan parcellaire – ZAC Technoparc 90100 Delle

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 13 NOV. 2018

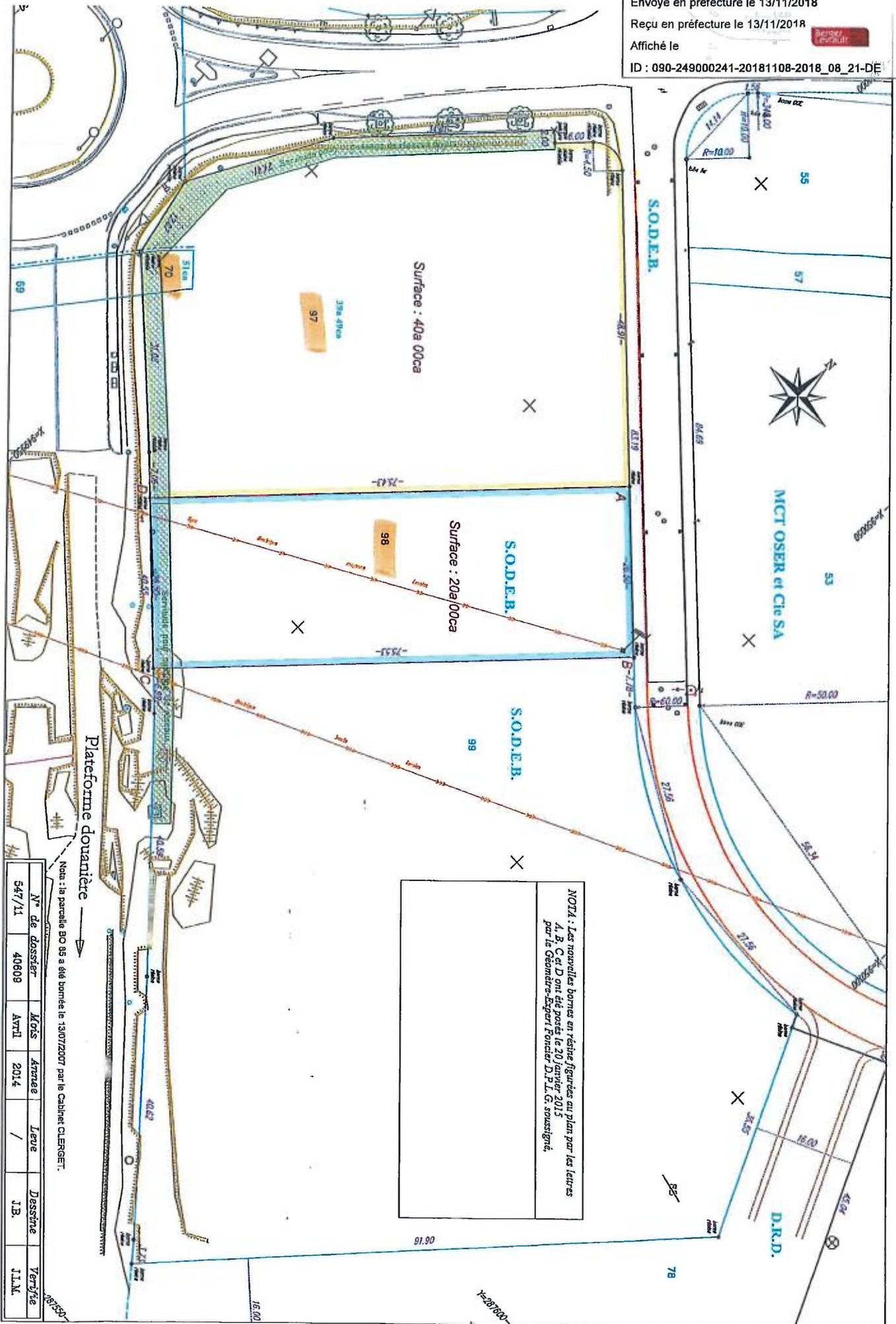
Le Président,



Le Président,



Envoyé en préfecture le 13/11/2018
 Reçu en préfecture le 13/11/2018
 Affiché le
 ID : 090-249000241-20181108-2018_08_21-DE



NOTA : Les nouvelles bornes en résine figurées au plan par les lettres A, B, C et D ont été posés le 20 janvier 2015 par le Géomètre-Expert Foncier D. P.L.G. sousigné.

Note : la parcelle BO 95 a été bornée le 13/07/2007 par le Cabinet CLERGEY.

N° de dossier	Mots	Année	Leur	Dessiné	Vérifié
547/11	40809	AVRIL	2014	/	J.B. J.L.M.